



BULLETIN

ASSOCIATION DU PERSONNEL STAFF ASSOCIATION

COMMUNIQUE

STANDING ADVISORY COMMITTEE

Last week we reported that Review Panel V consisted of 8 men and one woman.

Corrigendum. This Board, which will deal mainly with Female staff, will consist of 8 men. One woman will indeed be working for the Panel but as secretary. (Comment from the Executive Committee : in fact we had thought that the presence of one woman might set a dangerous precedent!).

We publish below the French text of the letters discussed by the Standing Advisory Committee. The English version was published last week.

EXECUTIVE COMMITTEE

At its meeting on 7 February 1977, the Committee made preparations for the meeting of the Staff Council to be held on 10 February, for which the agenda is as follows :

1. Adoption of the draft agenda.
2. Approval of the summary record of the meeting held on 25 January 1977.
3. Preparation of the Annual General Meeting.
Approval of :
 - the date,
 - the draft agenda,
 - the report for 1976/1977,
 - the accounts for 1976/1977,
 - the subscription rate for 1977/1978.
4. Representation in the Divisions - Modifications to the draft rules of procedure.
5. Other business.

The Committee decided to forego its share in the proceeds from the sale of stamps on 22 October 1976 to commemorate the commissioning of the SPS. Instead, the money will be used for charities in the "communes" of Saint-Genis and Prévessin.



COMITE EXECUTIF

A sa réunion du 7 février 1977, le Comité s'est préparé pour la réunion du Conseil du personnel du 10 février dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour proposé.
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 1977.
3. Préparation de l'Assemblée générale annuelle du personnel.
Approbation de :
 - la date,
 - l'ordre du jour provisoire,
 - du rapport d'activités pour l'exercice 1976/1977,
 - du bilan financier 1977/1978
 - du taux de cotisation 1976/1977.
4. Représentation dans les Divisions - Projet de règlement modifié.
5. Divers.

Le Comité a décidé de renoncer au bénéfice retiré de la vente des timbres émis à l'occasion de la mise en service du SPS, le 22 octobre 1976. Le Comité remettra cette somme en don au profit des oeuvres sociales des communes de Saint-Genis et Prévessin.

COMITE CONSULTATIF PERMANENT

La semaine dernière nous avons annoncé que la Commission interdivisionnaire V soit composée de 8 hommes et une femme.

Corrigendum. Cette commission, appelée à examiner du personnel en majorité féminin, sera composée de 8 hommes. Une femme sera bien attachée à cette commission à titre de secrétaire. (Commentaire du Comité Exécutif : En effet il nous semblait bien que la présence d'une femme comme membre effectif aurait pu créer un précédent dangereux!)

La création de ces Comités interdivisionnaires s'accompagne d'une nouvelle version des directives concernant les promotions, dont nous avons discuté ensemble lors de la dernière réunion du Comité consultatif permanent au cours de laquelle nous avons motivé les pourcentages retenus pour l'année en cours. Nous aurons une idée plus claire des problèmes occasionnés par ces directives après l'examen de cette année, et pourrions donc aussi les examiner avec vous en toute connaissance de cause dans le courant du second semestre de 1977.

Pour ce qui est des questions liées à la politique des contrats du CERN, nous reconnaissons qu'elle diffère de celle qu'appliquent certains autres laboratoires européens; elle a, au demeurant, toujours été différente, pour des raisons dont nous avons maintes fois parlé par le passé et sur lesquelles nous reviendrons.

Nous devons également examiner s'il convient de proposer maintenant au Comité des Finances et au Conseil des modifications à la politique des contrats du CERN, car de telles propositions pourraient bien faire surgir d'autres difficultés.

Quant à l'enseignement technique au CERN, nous admettons la possibilité de traiter de questions de principe à l'occasion de la révision des Statuts et Règlement du personnel. Comme vous l'écrivez, la récente enquête effectuée parmi les mécaniciens en vue de déterminer leurs besoins en la matière pourrait fournir des indications utiles sur les mesures pratiques à prendre en faveur de certaines catégories de personnel.

Ces quelques observations sur les points soulevés dans votre lettre sont le fruit d'une première réflexion et nous envisageons avec intérêt d'approfondir la discussion de ces questions au cours des mois à venir."

RAS L'BOL DE CAFE..... ET DE THE

Les membres représentant le personnel au sein du Comité de surveillance des Restaurants ont poursuivi une ligne de conduite tendant à ce que les facilités accordées par le CERN aux restaurateurs reviennent aux membres du personnel. Un cahier des charges qui ne se substitue pas aux contrats mais les complète a donc été réalisé approuvé par la Direction du CERN et signé par les restaurateurs. Ce cahier des charges est un cadre permettant principalement de contrôler la qualité, la quantité, les prix et leur évolution.

Sur le plan pratique, deux secteurs fondamentaux existent :

- Les prestations courantes comprenant le plat du jour midi et soir, des options permanentes, les boissons courantes (eaux minérales, jus de fruits, bière, vin, café) le service des cafeterias et ambulants.

- Les prestations facultatives comprenant les plats à la carte, les boissons diverses, pâtisserie, glace etc...

Le mode de détermination des prix est différent. Les prix des prestations courantes sont calculés alors que les prix des prestations facultatives sont comparés avec ceux de la ville puis pondérés. Le CERN offre un nombre certain de facilités matérielles qui doivent amener les prix de ces prestations à un niveau au moins 25% plus bas qu'en ville.

Le personnel a remarqué les augmentations importantes sur des prestations qu'il considère comme courantes, c'est-à-dire le thé et le café. D'après l'Association ces augmentations résultant d'une interprétation abusive du Cahier des charges puisque celui-ci ne fait mention explicite de ces boissons que dans les prestations courantes. Quant aux prestations facultatives, elles ne comprennent que les boissons diverses (sous réserve d'une réglementation spéciale du débit de boissons alcoolisées).

L'Association du personnel demande donc le retour au régime de prix antérieurs. Cela étant, elle considère que le Cahier des charges ne prendra son poids que dans le cadre d'un contrat résultant d'un appel d'offres.

Nous laissons à votre appréciation personnelle les extraits ci-dessous :

- Extrait du Journal COOP, de mai 1976 :

"Pour ce qui a trait à la restauration collective Coop Genève est présente au CERN, à l'OMS, au CEPIA, à l'Ecole internationale ainsi qu'au Collège Rousseau.

Elle s'acquitte harmonieusement de la tâche qui consiste à servir des repas bien cuisinés aux employés de ces institutions, aux apprentis et aux étudiants, à partir de prix qui sont calculés au plus juste.

Il s'agit d'une prestation (massive!) à caractère social, qui ne vise aucun but lucratif.

En l'occurrence Coop Genève ne réalise pas de bénéfice. Sa mission consiste à rendre service à des personnes soumises au rythme de la journée continue et qui ne disposent donc pas du temps nécessaire pour rentrer chez elles à midi, l'interruption du travail excédant rarement une heure.

Si Coop Genève parvient à fournir une nourriture, dont la qualité n'a jamais été mise en cause, à des tarifs vraiment populaires, cela provient du fait qu'elle s'approvisionne à la source, directement, ce qui abaisse le prix de revient, dont profite au premier chef le consommateur."

- Extrait d'un memorandum adressé à tous les membres du personnel le 9 novembre 1962, par le "Sous-Comité du CERN de la Gantine" :

"La Coop est d'accord sur les points suivants:

1) elle présentera un menu à fr. 3.-, comprenant le plat de résistance à fr. 2,60, un potage et un dessert ;

..... il est certain que beaucoup de café a coulé sous le pont depuis ce moment-là

ELECTIONS TO THE BOARD OF THE MUTUAL FUND

In accordance with the General Regulations of the Mutual Aid Fund three members of the 1976 / 1977 Board are resigning.

Those interested in participating in the work of the Board are requested to submit their applications before 21 February 1977. They may contact either the Secretary of the Board, Miss F. VER-METILLE (4870), or one of the members for any further information :

M. MARCEAU	- SB	Tél. 2194
M. GENET	- SPS	Tél. 4761
M. GRILLET	- EP	Tél. 3834
M. HOFMANN	- SB	Tél. 2929
M. VEILLET	- EP	Tél. 2366